

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière
(rubrique 2510-1)

- Alluvions de haute terrasse et Sablon -

*Commune d'ALLONNE
(Oise)*

Résumé non technique de l'étude de dangers



Sable • Gravillons • Graves • Sablon
Site de remblais inertes • Recyclage de béton

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de danger a pour objectif de traiter pour chaque risque recensé (pollution des eaux, incendie...) son origine et d'estimer sa probabilité d'occurrence et de justifier les mesures prises pour réduire ces risques.

Le résumé non technique de l'étude de dangers est présenté sous la forme d'un tableau synthétique.

La carte ci-jointe permet de visualiser les sources potentielles de dangers (Carte des zones à risques).

D'une manière générale, **les dangers sur l'exploitation sont dus à trois causes principales : une défaillance de matériel, une erreur humaine ou une intervention d'éléments extérieurs** (climat, acte de malveillance, effet domino initié par une activité externe).

● **Le potentiel de danger** présenté par l'exploitation est lié :

- aux éléments constitutifs de l'exploitation :
 - risque de pollution accidentelle des eaux et des sols,
 - risque de pollution de l'air,
 - risque d'incendie,
 - risque d'explosion et de projection,
 - risque d'accidents corporels,
 - risque découlant d'une défaillance.
- aux éléments extérieurs au site :
 - risque de synergie d'accidents (voies de circulation, installations et infrastructures avoisinantes, actes de malveillance),
 - risque externes d'origine naturelle (risques d'inondation, d'incendie, d'effondrement de terrain, d'éboulement, de glissement de terrain, de séisme, risque liés à des conditions climatiques extrêmes),
 - risques liés à la présence de lignes électriques,...
 - découverte d'engins explosifs.

● **L'élaboration de scénarii potentiellement envisageables sur le site** a été confronté aux accidents déjà survenus sur les sites d'activités extractives. Les résultats de cette approche sont présentés sous la forme d'un tableau (« scénarii »).

• **Evaluation des risques présents sur le site :**

A partir de la grille de criticité préalablement définie, une **corrélation** entre la **gravité** et la **probabilité** d'un accident a été réalisée. Cette dernière **permet d'évaluer le risque**.

Globalement, aucun risque inacceptable n'a été défini. Un constat contraire signifierait que les mesures envisagées ne sont pas en adéquation avec les risques identifiés.

Rappelons que les risques critiques concernent essentiellement des risques d'incendie, d'explosion et d'accidents corporels, pour lesquels les mesures de sécurité qui seront mises en place sont jugées suffisantes.

Les zones d'effet des accidents potentiels resteront dans la majorité des cas confinées au site, compte tenu des mesures qui seraient prises par l'exploitant (voir carte des zones à risques).

Toutefois, dans certains cas, la zone d'effet des accidents potentiels pourrait dépasser l'emprise de l'exploitation et de ses structures connexes :

- Accident de la circulation : la zone d'effet des accidents de la circulation potentiels concerne l'itinéraire qui est emprunté par les véhicules qui se rendent sur le site.
Soulignons que l'itinéraire emprunté par les camions évitera la traversée du hameau de Villers-sur-Thère.
En concertation avec la commune, l'exploitant s'est engagé à ne plus faire passer depuis cette carrière ses camions dans Villers-sur-Thère.
- Incendie : la zone d'effet d'un incendie éventuel concerne les terrains environnants.
- Explosion : la zone d'effet d'une explosion éventuelle concerne les terrains environnants.
- Pollution accidentelle des eaux : la zone d'effet d'une pollution accidentelle des eaux souterraines concerne le secteur situé en aval hydrogéologique du site. Rappelons que la carrière et les installations de traitement se trouvent en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Zone	Origine du danger	Nature de l'accident	Conséquences directes possibles	Extensions possibles de ces conséquences	Mesures prévues	Organisation des secours	
						En interne	Externes
Ensemble des sites (Allonne et Therdonne)	Circulation d'engins de chantier	Collision avec engin sur le site	Blessures corporelles, heurt ou écrasement	Limitées aux personnes impliquées	Respect des consignes de sécurité Respect des conditions d'utilisation (permis de conduire...) Entretien et nettoyage régulier des engins (notamment freins, vitres et éclairages) Mise en place et respect de la signalisation et des règles de circulation Respect des dispositions du titre "véhicules sur pistes" : - priorité absolue aux engins de chantier sur tous les autres véhicules - vitesse limitée dans l'enceinte de la carrière pour réduire la gravité d'éventuels accidents - véhicules sur pistes équipés d'avertisseurs de recul (klaxon de marche arrière ou cri du lynx et feux de recul) - panneaux prévenant des risques - l'accès aux zones sensibles est strictement réglementé - création d'emplacements de stationnement autorisés - Visite Générale Périodique (VGP)	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones Intervention des pompiers
		Collision avec véhicules à l'extérieur du site Perte de contrôle d'un engin lié à une surcharge		Accident au niveau de la voirie publique	Aménagement de la sortie du site Pose de panneaux aux abords des entrées rappelant la sortie de véhicules Contrôle des surcharges Entretien régulier		
		Court-circuit	Incendie	Propagation à la végétation avoisinante Brûlure, asphyxie	Présence d'extincteurs Entretien régulier des engins pour éviter l'incident	Extinction du feu avec les extincteurs portatifs	Appel des services de lutte contre les incendies
		Mise en contact des hydrocarbures avec une source de chaleur					
	Utilisation d'hydrocarbures, stockage de déchets (Therdonne), eaux sanitaires (Therdonne)	Fuite accidentelle	Pollution accidentelle des eaux	Infiltration de substances indésirables pouvant toucher le sol, puis la nappe, puis des champs captants Pollution des eaux superficielles	Dispositions prises pour la gestion des hydrocarbures : ravitaillement sur aire étanche,... Dispositions prises lors des opérations de ravitaillement, d'entretien et de réparation des engins Gestion des déchets et évacuation par les circuits légaux adéquats Dispositions prises pour traiter les eaux usées des locaux	Utilisation de kits antipollution	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones
	Conditions climatiques extrêmes	Foudre	Blessures corporelles, incendie, électrocution, dégâts matériels	Propagation à la végétation avoisinante Brûlure, asphyxie	Présence d'extincteurs Consignes particulières pour le personnel du site	Extinction du feu avec les extincteurs portatifs	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones
Extraction (Site d'Allonne)	Présence de fronts d'exploitation	Chute depuis le haut d'un front Retournement d'un engin	Blessures graves voire léthales	Aucune - Risque limité aux personnes impliquées	Fermeture de l'accès du site au public Surveillance du site par le personnel de l'exploitation aux horaires d'ouverture Mise en place d'un plan de circulation et d'un parking visiteur à l'entrée du site Etablissement de dossiers de prescriptions Accès aux zones sensibles strictement réglementés Mise en place de panneaux de signalisation des risques Respect par l'exploitant de la réglementation en matière d'aménagement des pistes en bordure des fronts d'exploitation Bords des voies de communication matérialisés par des dispositifs empêchant la dérive d'un engin (petits merlons) Objets de toute nature se trouvant à proximité des fronts enlevés dès que leur stabilité est compromise par l'exécution des travaux Abords de l'excavation de la carrière établis à une distance horizontale de 10 m au moins des limites du périmètre d'autorisation Respect de la pente de stabilité du gisement Remise en état comportant le remblaiement total du site puis une remise en état agricole.	Premiers soins assurés par un membre du personnel qualifié (1 trousse de secours)	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones
		Eboulement d'un front	Blessures et ensevelissement des personnes impliquées				
		Affaissement des terrains limitrophes					
	Présence d'un bassin d'infiltration peu profond (< 1m)	Chute dans le bassin	Noyade ou ensevelissement des personnes impliquées	Limitées aux personnes impliquées	Merlons Signalisation adéquate (panneaux indiquant le risque de noyade ou d'enlèvement) Dispositifs de sauvetage	Premiers soins assurés par un membre du personnel qualifié (1 trousse de secours)	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones
	Découverte d'un engin explosif de guerre	Explosion	Blessures corporelles	Conséquences limitées aux personnes impliquées a priori	Respect des règles et consignes spécifiques applicables		
Installations de traitement (Site de Therdonne)	Présence d'un bassin de décantation	Chute dans le bassin	Noyade ou ensevelissement des personnes impliquées	Limitées aux personnes impliquées	Merlons, clôtures Signalisation adéquate (panneaux indiquant le risque de noyade ou d'enlèvement) Dispositifs de sauvetage	Premiers soins assurés par un membre du personnel qualifié	Appel des secours d'urgence grâce aux téléphones
	Circuits électriques	Electrocution/Electrisation Incendie Explosion	Court-circuit, blessure, brûlure	Incendie	Contrôle annuel des installations électriques par un organisme agréé	Extinction du feu au moyen d'extincteurs	
	Bandes transporteuses	Frottement du caoutchouc	Echauffement	Incendie	Entretien et contrôle régulier de l'installation	Extinction du feu au moyen d'extincteurs	
	Pièces en mouvement	Entraînement d'un membre Chute de matériaux	Blessures graves voire léthales	Conséquence limitées aux personnes impliquées	Dispositif d'arrêt d'urgence Pièces en mouvement munies de toutes les protections nécessaires Contrôle périodique des dispositifs de sécurité Port des équipements de protection individuelle (casques, bottes, gilet haute visibilité...)	Premiers soins assurés par un membre du personnel qualifié (1 trousse de secours)	
	Structures élevées	Risque de chute	Blessures corporelles	Chute sur une autre personne	Echelles, plates-formes et coursives réalisées en matériaux antidérapants et équipés de plinthes, garde-corps et rambardes de sécurité Dispositif de fermeture des trémies Harnais		
				Structures métalliques	Risque d'accident corporel		
	Stock de matériaux	Risque d'ensevelissement	Blessures corporelles, asphyxie				

CARTE DES ZONES À RISQUES

This map illustrates the risk zones associated with quarrying operations in the commune of Allonne. The map is divided into several sections labeled SECTION ZA, SECTION ZC, SECTION ZB, and SECTION D. Key features include:

- Communes:** The map shows the boundaries of the Commune de ALLONNE, Commune de THERDONNE, and Commune de WARLUIS.
- Risk Zones:** Four specific areas are highlighted in yellow, numbered 1 through 4, representing the extraction zone or the area being brought back into service.
- Legend:**
 - Emprise de la demande d'exploitation de carrière:** Indicated by a dashed red line.
 - Zone d'extraction/ Zone en cours de remise en état:** Highlighted in yellow.
 - Front d'exploitation :** Risk of subsidence, collapse, or falling.
 - Carreau :** Risk of accident related to engine circulation, fuel leakage, or fire.
 - Bassin d'infiltration :** Risk of drowning and entrapment.
 - Stocks de matériaux :** Risk of bodily accident or falling.
 - Sortie de camions :** Risk of bodily accident.
 - Circulation de dumpers de la zone 1 à la zone 2 :** Indicated by a dashed orange arrow.
- Other Features:** The map includes various geographical labels such as "Zone Boisée", "Culture", "Dépôts de tracteurs", and "Marais". It also shows the "Limite de section cadastrale" and "Limite de communes".
- Scale:** A scale bar at the bottom left indicates distances up to 160 meters.